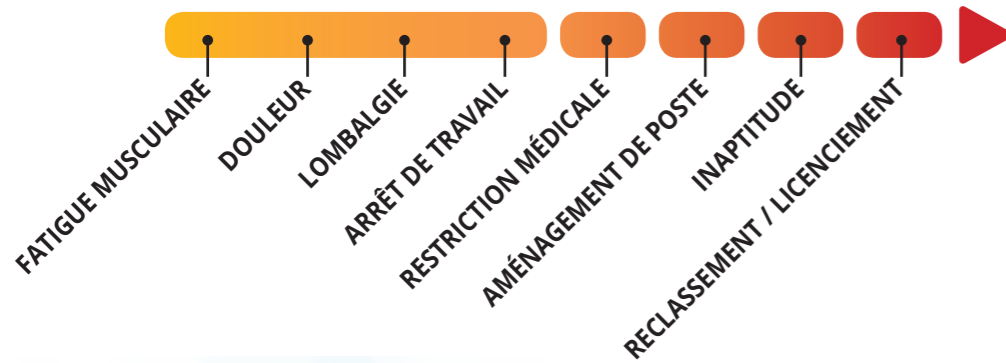


Quels risques, quelles conséquences ?



COÛT DIRECT PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

- **Frais de soins** : frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, hospitalisation, rééducation...
- **Indemnités journalières**

COÛT INDIRECT PRIS EN CHARGE PAR L'ENTREPRISE

3 à 5 fois supérieur au coût direct !

- Coût des **arrêts de production**
- Coût de **réparation des dégâts matériels**
- Coût de **remplacement** de l'accidenté
- **Frais de gestion** et coût de l'enquête administrative
- Coût lié au **maintien du salaire**
- Augmentation des **taux AT / MP**

Quel suivi individuel ?

- ✓ Suivi individuel à l'embauche puis selon une périodicité définie par la législation en vigueur
- ✓ Visites de reprise et de pré-reprise
- ✓ Visite à la demande de l'employeur ou du salarié

Quelles obligations pour l'employeur ?

Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (Code du Travail) :

- ✓ Évaluer les risques grâce à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- ✓ Conduire des actions de prévention pour les risques identifiés
- ✓ Mener des actions d'information et de formation
- ✓ Mettre en place une organisation et des moyens adaptés



Votre médecin du travail peut vous conseiller et répondre à vos questions

AISt 21 • 03 80 77 85 30 • contact@aist21.com • www.aist21.com

©JPM Partner • www.jpm-partner.com • 03/2022

LES RISQUES LIÉS AUX MANUTENTIONS MANUELLES



EMPLOYEUR

www.aist21.com

Quels risques ?



Quelles recommandations ?

CARACTÉRISTIQUES DE LA CHARGE

- Diviser/diminuer les charges
- Mettre en place des moyens de préhension adaptés (poignées)
- Adapter les conditionnements (centrer le point de gravité, réduire les volumes...)

ORGANISATION DU TRAVAIL

- Alternier les tâches
- Prendre en compte les temps de récupération
- Former les opérateurs
- Etablir des procédures de travail

MANUTENTIONS

- Mettre en place / utiliser les aides à la manutention

POSTES DE TRAVAIL

- Mettre les plans de travail à hauteur de ceinture
- Rapprocher les zones d'atteinte
- Dégager les allées de circulation
- Respecter les largeurs minimales des allées de circulation

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- Réduire les niveaux sonores
- Entretien régulièrement les locaux (nettoyage, maintenance des équipements...)
- Limiter les temps de manutention en température extrême
- Maîtriser la température des locaux

Le saviez-vous ?

L'AIST 21 met à votre disposition sur www.aist21.com un outil «Calculatrice manutentions manuelles» pour vous aider à évaluer le risque

